

RAPPORT MORAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 5, 6 et 7 avril 2023 - Erdeven

Mesdames, Messieurs, les congressistes
Cher-e-s ami-e-s,
Cher-e-s président-e-s,

Quel bonheur de nous, de vous retrouver pour ce 55e congrès de la FNASCE, après ces trois dernières années qui nous ont privées de ces grands moments de partage, de rencontres et d'instantanés conviviaux si importants et essentiels dans la vie de notre mouvement.

Lors de notre dernière assemblée générale à Sète, comment aurions-nous pu imaginer qu'à peine sortis d'une crise sanitaire inédite, nous serions confrontés à une guerre revenue sur le sol européen. Cette tragédie, vécue par le peuple ukrainien, qui lutte sans cesse pour sauver la démocratie a des conséquences sur notre quotidien : crise énergétique, vagues d'inflation, répercussions économiques, des équilibres sociaux fragilisés.

Pourtant au fil de ces dernières années, qui ont bouleversé nos vies, nos quotidiens, nos modes de fonctionnement et d'organisations, ce qui est demeuré constant, et une fois encore cette année, est notre capacité collective à relever tous ensemble des défis.

Ainsi, l'année 2022 fut encore une année de rayonnement culturel, sportif avec de grands moments de créations et d'entraide, comme la 1ère manifestation phare.

Ce rapport moral, porté à votre attention lors de cette assemblée générale, ne se veut pas être une paraphrase des rapports d'activités qui vont vous être présentés par les responsables de secteurs, mais se veut être une introduction aux débats, aux échanges pour écrire ensemble nos projets, notre avenir.

C'est grâce à l'engagement de nos associations et de nos bénévoles qui portent le projet de notre mouvement, que l'année 2022 a été d'une très grande richesse.



Relations avec l'administration de nos ministères : Transition Écologique, Cohésion des Territoires, Transition Énergétique et de la Mer

Plusieurs échanges ont eu lieu avec M. Jacques Clément, directeur des ressources humaines de nos ministères, et ses services, notamment avec la direction des politiques sociales, de la prévention et des pensions, avec Mme Isabelle Palud-Gouesclou, et Mme Nathalie Degryse et M. Raphaël Dufau .

L'action de notre association est reconnue par les services de l'administration centrale. Ils nous assurent au quotidien de leur soutien, de leur attachement à notre mouvement et de la reconnaissance de notre fédération en tant que partenaire social à part entière.

La subvention de fonctionnement 2022 :

Le 2 mars 2022, M. Jacques Clément nous a notifié le montant de la subvention de fonctionnement 2022.

Compte-tenu des baisses d'effectifs (-1,5 %), la subvention 2022 s'est élevée à 667 000 €.

Afin de ne pas impacter nos activités, et prenant en compte « plusieurs chantiers d'envergure » engagés par la FNASCE, avec notamment la mise en place des nouvelles applications et l'organisation de la « manifestation phare », une dotation exceptionnelle de 10 000 € nous a été octroyée.

La subvention ministérielle 2022 s'est ainsi élevée à 677 000 €, montant identique aux années 2019, 2020 et 2021.



Action sociale interministérielle

Comité Central d'Action Sociale - CCAS :

Les représentants de la FNASCE au sein du CCAS sont : Michèle Jossier (titulaire) et Stéphane Vachet (suppléant). Ils ont participé aux séances plénières et aux réunions des commissions « Animation » et « Actions Collectives ».

Bruna Chanel-Olive a participé aux réunions de la commission n°3 « Budget » en qualité d'experte.

Le 2 juin, la FNASCE, représentée par sa présidente, a participé à la rencontre nationale des présidents de CLAS à La Défense, en présence de M. Clément et de ses adjoints.

La FNASCE a participé à l'élaboration de l'enquête en matière de prestations d'action sociale transmise aux agents actifs et retraités du MTECT - MTE et Mer en octobre dernier.

Compte-tenu des élections professionnelles qui ont eu lieu en décembre dernier, les représentants des syndicats au sein du CCAS vont être désignés par les différentes composantes de cette commission.

Comité pour l'Action Sociale du Cerema – COPAS :

Sébastien Lagache, agent CEREMA en poste aux Ponts de Cé (49), a assisté aux réunions du COPAS, en qualité de représentant de la FNASCE.

Comité de Gestion des Centre des Vacances - CGCV :

Comme la FNASCE, le CGCV a été très impacté par la crise économique, et par des problèmes récurrents de recrutement.

L'année 2022 aura été marquée par ce temps fort de partenariat entre le CGCV et la FNASCE avec la réalisation de la 1re « manifestation phare » au centre Vendéole de Longeville-sur-Mer (85).

Convention Pluriannuelle d'Objectifs – CPO – FNASCE/MTECT

La Convention Pluriannuelle d'Objectifs – CPO couvrant la période 2019-2022 arrivant à échéance au 31 décembre 2022, la FNASCE a transmis un bilan durant l'été, présentant les actions et activités déployées par l'ensemble du mouvement associatif de la FNASCE.

Ce bilan avait pour objectif de décliner des éléments quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier la qualité, la diversité des actions déployées depuis 2019, leurs impacts, mais aussi d'en mesurer les résultats, afin de construire le projet de la future CPO 2023 – 2026.

Cette période 2019-2022 a été marquée par 4 éléments forts ayant eu des incidences ou impactant notre organisation :

- la crise sanitaire,
- le changement de présidence de la Fédération,
- l'intégration de missions régionales au sein des fiches de poste des agents mis à disposition dans les services déconcentrés,
- l'analyse sur la mise en œuvre des « tarifs différenciés » dans le cadre de l'attribution de séjours au sein des unités d'accueil.

La déclinaison ci-dessous ne peut être exhaustive compte-tenu de la richesse, la diversité des activités proposées par nos secteurs.

SPORTS

Malgré la crise sanitaire, 17 challenges ou rencontres sportives nationales se sont déroulées pendant la durée de la CPO de 2019 à 2022.

L'année 2020 a été la plus impactée avec la tenue d'une seule manifestation.

Les autres projets ont été reportés à l'année 2021. Tous n'ont pu être menés à bien, peu du fait des ASCE mais plutôt par manque de disponibilité de structures.



Pour l'année 2022, la situation est revenue à la normale avec 6 manifestations.

Pour aider au mieux les associations à candidater et à organiser des rencontres sportives si importantes pour le maintien du lien social et de la convivialité, la Commission Permanente des Sports propose une simplification de ses procédures, notamment d'aide et d'assistance administrative, à la rédaction des documents nécessaires (convention, dossier d'inscription, budget prévisionnel, bilans...)

Quelques données :

- Challenges sportifs : pétanque, bowling, trail, enduro-carpes, équip'vent ;
- Challenges sportifs innovants : SwimRun, échecs en ligne ;
- De 2019 à 2022, ce sont 1867 adhérents et ayants droit issus de 106 ASCE, qui auront participé aux challenges sportifs nationaux de la FNASCE ;
- Mise en place d'un quiz mensuel, spécial « coupe du monde de rugby ».

CULTURE

Durant les 4 années de la CPO, la politique du Secteur Culture s'est orientée, en premier lieu, sur une plus grande réactivité et efficacité au profit des ASCE et de leurs adhérents.

Pour ce faire, moderniser notre approche et donc notre communication était indispensable. Ainsi les règlements des concours ont été revus et sont régulièrement réadaptés, si besoin. Les participations « papiers » ont été bannies et nous parviennent désormais sous forme numérisée par messagerie.

En second lieu, il est apparu nécessaire d'apporter un second souffle aux concours initiaux, de proposer des nouveautés (Cinextraît, Cahier Domino, Chasse au Trésor...) et d'impliquer les ASCE avec un concours qui leur est tout particulièrement destiné.

Le soutien aux ASCE pour l'organisation de manifestations nationales et créations d'activités est également l'un des points d'intérêt et de vigilance du Secteur Culture qui y contribue avec le pilotage d'un membre du groupe de travail et une aide financière adaptée.

L'objectif du Secteur est de se diriger vers la dynamisation des contacts entre la FNASCE, les ASCE et leurs adhérents par l'apport régulier (si possible au moins 1 fois par an) d'une nouvelle manifestation et/ou d'un jeu inédit. La fidélisation des participants est incontournable afin de pouvoir conserver le lien social et l'esprit associatif qui sont les piliers de notre mouvement.

Les différents concours :

- Année 2019, avec 989 participants :
 - les dictées « adultes » et « enfants » ;
 - le concours de dessin, expression libre, photo « Par le trou de la serrure » ;
 - l'énigme du 11 novembre (inédite) ;
 - les mots croisés ;
 - le méli-ciné.
- Année 2020, avec 989 participants :
 - le scrabble ;
 - les mots croisés ;
 - les dictées « adultes » et « enfants » ;
 - le fil en images de votre confinement ;
 - l'énigme « La confiture de fraises » ;
 - la mosaïque « S'Culture » ;
 - l'énigme 1969 ;
 - Cinextraît.
- Année 2021, avec 709 participants :
 - les dictées « adultes » et « enfants » ;
 - le scrabble ;
 - les mots croisés ;
 - l'énigme du 11 novembre (inédite) ;



- le cahier d'activités culturelles « Domino » ;
 - la mosaïque « Nom d'un chien » ;
 - le Parchemin ;
 - le Cinémorph (jeu de l'été) ;
 - L'énigme « L'intrus ».
- Année 2022, avec 709 participants :
- le scrabble ;
 - la chasse au trésor ;
 - les mots croisés ;
 - Richard III ;
 - A bon chat bon rat ;
 - Le IIIe parchemin.

Les aides financières du secteur culturel à :

- la création d'activités culturelles pour des créations d'activités ou de sorties culturelles ;
- l'organisation de sorties culturelles ;
- l'organisation de challenges sportifs nationaux.

Les rallyes culturels :

- du 13 au 15 septembre 2019 à la Madine dans la Meuse (57), regroupant 44 participants ;
- du 10 au 12 juin 2022 à Chambon-sur-Lac dans le Puy-de-Dôme (63), regroupant 63 participants.

Les festivals du spectacle :

- du 2019 à Auch dans le Gers (32), regroupant 243 participants ;
- du 17 au 19 septembre 2021 à Villeneuve-les-Maguelonne (34), regroupant 100 participants.

ENTRAIDE

Les séjours gratuits :

La CPO 2019-2022 a bien entendu été marquée par la crise sanitaire qui a fortement perturbé la politique des séjours gratuits mais aussi l'ensemble des séjours en unités d'accueil.

Ainsi, si l'année 2019 a permis d'atteindre un niveau historique avec 228 familles parties en vacances en séjour gratuit ; les années 2020 et 2021 ont vu ce niveau chuter.

Les restrictions sanitaires ont contraint la FNASCE à annuler pour les deux années 2020 et 2021, les séjours gratuits de printemps.

Quelques données sur la période de 2019 à 2022 :

- Demandes de printemps : 173 ;
- Demandes d'été : 676 ;
- Demandes de séjours pour tous : 83 ;
- Familles « brin de muguet » : 34 ;
- Nombre de familles bénéficiaires : 668 ;
- De 2019 à 2022, ce sont 1340 enfants qui sont partis en vacances en famille grâce aux séjours gratuits.

Les aides financières :

- Aides aux transports : 369 demandes pour un montant total de 33 980 € ;
- Aides aux séjours en colonie : 99 demandes pour un montant total de 14 612 € ;
- Aides exceptionnelles : 3 demandes pour un montant total de 4 000 €.

Les séjours en unités d'accueil :

- Les familles retenues en priorité sont celles à petit budget, familles monoparentales, familles qui rencontrent des difficultés particulières.



- Le suivi des biens État gérés comme patrimoine social et répertoriés dans la CPO fait l'objet d'un document spécifique reprenant unité par unité et ASCE par ASCE l'investissement des ASCE dans ce patrimoine.
- Globalement, le nombre de demandes et d'acceptation a peu évolué sur cette convention 2019-2022. De même, le parc a peu évolué. Les nouvelles UA, qu'elles soient en bien propre grâce au fonds de solidarité unité d'accueil FSUA ou de nouvelles UA mises à disposition par l'État, compensant les unités d'accueil reprises.
- Concernant la crise sanitaire, je vous rappelle que toutes les annulations de séjour en unité d'accueil pour raison de COVID ont toutes fait l'objet d'un remboursement intégral à l'adhérent concerné.
- De plus, grâce à une subvention exceptionnelle du ministère et à un redéploiement des crédits fédéraux non utilisés pour cause d'impossibilité d'organiser des manifestations suite au confinement, une aide exceptionnelle a pu être versée à chaque ASCE, tenant compte de ses pertes. Cette aide couvrait environ 20 % des pertes répertoriées.

Les séjours retraités :

- Les séjours « tourisme » sont l'occasion pour « nos » retraités de (re-)découvrir une partie du patrimoine français (historique, culturel, gastronomique ...)
- 1 séjour « tourisme » en 2019 dans le Haut Doubs ;
- 2 séjours « tourisme » en 2022 dans le Finistère.
- Pour les retraités « très actifs », le séjour « randonnée » permet la découverte « sportive » du patrimoine français :
- 1 séjour « randonnée » en 2019 dans l'Aude ;
- 1 séjour « Randonnée » en 2021 dans la Loire ;
- 1 séjour « Randonnée » en 2022 dans le Calvados.

Conventions d'objectifs avec les établissements publics

Cerema

La convention FNASCE-Cerema venant également à échéance au 31 décembre 2022, deux réunions se sont tenues avec les nouveaux représentants de l'action sociale au sein du Cerema, la FNASCE était représentée par Sébastien Lagache et Michèle Jossier :

- le 27 octobre dans les locaux du siège à Bron (69) : présentation de la FNASCE et des élus au sein des différents sites du Cerema, bilan de la convention en vigueur et 1ers échanges sur le projet de nouvelle convention ;
- le 9 octobre en visioconférence : arbitrage sur le projet de convention.

Voies Navigables de France (VNF)

La convention entre VNF et la FNASCE reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023.

Compte-tenu des réflexions en cours sur leur projet de service, et de la prise de fonctions de nouveaux responsables au sein des services des ressources humaines et de l'action sociale, des contacts seront pris dans le courant de l'année 2023.

Office Français de la Biodiversité (OFB)

Malgré nos nombreuses relances, nous n'avons obtenu aucun contact. Compte-tenu de ce silence, identique pour le CGCV, l'administration centrale va nous accompagner pour mener à bien le projet de convention.

Reconquête des adhérents

Lors des 2 séminaires avec les représentants des régions, plusieurs orientations ont été déclinées, prenant en compte les partages d'expériences, les évolutions des modes de travail, les nouvelles communautés de travail :

- Rechercher de nouveaux adhérents :
 - journées des nouveaux arrivants ;



- présentation de notre mouvement dans les écoles : ENTPE, IRA ;
- nouvelles conventions : ENSAM, ENSM...
- Réadapter les activités, notamment en lien avec le numérique ;
- Porter les politiques du ministère (Mai à vélo, ...) ;
- Négocier, actualiser les conventions locales ;
- Valoriser le bénévolat (quantifier le bénévolat : actifs, retraités, ...) ;
- Veiller à diffuser la communication du mouvement à l'ensemble des adhérents, mais aussi aux collègues via les sites internet, le fil info...
- Développer le soutien régional aux ASCE.

Partenaires financiers

Les contrats de partenariats financiers ont été de nouveau négociés et ont été renouvelés pour une période d'un an, sans tacite reconduction.

Pour nos deux partenaires GMF et BFM, il est convenu de mettre en place une nouvelle organisation dans le déploiement de nos conventions avec un partenariat plus participatif.

Garantie Mutuelle des Fonctionnaires (GMF)

Le nouveau contrat de partenariat a été signé le 17 janvier 2022.

Le montant de la subvention a été abaissé avec une nouvelle répartition des sommes allouées selon les activités :

- Dotation générale : 15 000 € ;
- Assemblée générale : 1 000 € ;
- Activités sportives : 900 € pour les récompenses et 1 500 € pour l'aide aux challenges ;
- Activités culturelles : 500 € pour l'aide au rallye culturel ;
- Entraide : 1 500 € pour l'achat de séjours gratuits.

Banque Fédérale Mutualiste (BFM)

Le nouveau contrat de partenariat a été signé le 29 mars 2022.

La BFM a souhaité étendre son partenariat et ses modalités de contribution avec la FNASCE, portant sa dotation à 12 000 € en 2022 (pour mémoire 10 800 € en 2021), répartie comme suit :

- 9 000 € pour le budget général ;
- 1 200 € pour l'Entraide (achat de séjours gratuits) ;
- 800 € pour la Culture (rallye culturel) ;
- 1 000 € pour la Sport (à répartir sur 3 manifestations sportives).

Vie du Comité Directeur Fédéral de la FNASCE

Durant l'année 2022, le comité directeur fédéral de la FNASCE s'est réuni essentiellement en présentiel. Je remercie les représentants des URASCE pour leur participation à ces réunions.

- les 19 et 20 janvier à La Défense (92) ;
- du 22 au 24 février à Arques (11) dans le cadre du séminaire CD-PU/VPU ;
- les 6 et 7 avril à La Défense (92) ;
- du 3 au 5 mai à Sète (34) dans le cadre de la 54e assemblée générale de la FNASCE ;
- les 22 et 23 juin à La Défense (92) ;
- le 5 septembre en visioconférence ;
- du 27 au 29 septembre à Samatan (32) dans le cadre du séminaire CD-PU/VPU ;
- les 19 et 20 octobre à Tours (37) ;
- les 23 et 24 novembre à la Défense (92).



Le bureau fédéral s'est réuni en visioconférence soit dans les jours précédents chaque réunion du comité directeur fédéral, soit dans le cadre de sujets relevant de sa compétence.

Sur invitations, des membres du CDF ont assisté à des assemblées générales d'ASCE et d'URASCE.

La FNASCE a accompagné des ASCE ayant fait appel à leur accompagnement dans le cadre de difficultés de gestion.

Gestion des agents mis à disposition, MAD de la FNASCE

Régionalisation de missions pour les postes de MAD en services déconcentrés

Comme indiqué lors de notre précédente assemblée générale, la FNASCE a poursuivi sa démarche de mise en place d'une régionalisation des missions des MAD affectés en services déconcentrés, le but étant de compenser la baisse des effectifs, tout en apportant un soutien aux ASCE n'ayant pas de MAD, au sein d'une URASCE.

Le temps de travail est réparti, en moyenne et en fonction des besoins locaux et/ou régionaux, comme suit : 70 % en local et 30 % en région.

Les fiches de poste sont élaborées avec les président-e-s locaux et régionaux, avant transmission à l'administration centrale pour publication dans les cycles de mobilité.

Pour 2022, 2 ASCE ont été concernées par ces nouvelles mobilités :

- l'ASCE 34 et l'URASCE Languedoc-Roussillon : remplacement d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite avec un remplacement au 1er octobre 2022 ;
- l'ASCE 26 et l'URASCE Rhône-Alpes : réouverture du poste de MAD « gelé » depuis janvier 2021, avec une prise de fonctions au 1er février 2023.

Rencontre des MAD « Tour de France »

Nous avons poursuivi cette démarche enclenchée en 2021. Avec Anaïs DUPAS, cheffe du bureau administratif de la FNASCE, nous nous sommes déplacées dans les :

- Région Nord Est : les 22 et 23 mars à Moulin-les-Metz (57) ;
- Région Île-de-France : le 12 avril à La Défense (92).

Merci aux représentants locaux des ASCE pour leur accueil et l'organisation de ces rencontres.

Nouvelle formation : Conseils et Appuis aux Responsables Associatifs - CARA

Cette nouvelle formation, à destination des responsables associatifs, a pour but de faire connaître les responsabilités des élus des ASCE et des URASCE, l'environnement associatif, d'apporter des conseils dans la gestion d'une association et de mieux s'approprier leurs missions.

Elle est animée par les membres du bureau fédéral, avec des interventions des vice-présidents et de la trésorière générale.

Durant ces 2 journées de formation, un volet est consacré aux responsabilités des associations en matière d'assurance afin de présenter nos divers contrats et leur articulation dans le quotidien de la vie d'un mouvement associatif. L'intervention est réalisée par notre correspondante de la GMF.

Les formations CARA en 2022 :

- 30 et 31 mars aux Ponts de Cé (49) dans les locaux du Cerema ;
- 8 et 9 juin à Lyon (69) dans les locaux de la DDT 69 ;
- 25 et 26 octobre à Aix-en-Provence (13) dans les locaux du Cerema ;
- 16 et 17 novembre à Paris dans les locaux de la DRIEAT d'Île-de-France.

Merci aux représentants locaux des ASCE pour leur accueil et l'organisation de ces formations.



Projet de nouveaux statuts et règlement intérieur

Pour rappel, les projets de nouveaux statuts et du règlement intérieur ont été adoptés lors de l'assemblée générale de Bron le 24 juin 2021, avec une transmission des dossiers au ministère de l'Intérieur le 29 juillet 2021.

Après la transmission d'éléments complémentaires et de plusieurs relances en 2021 et 2022, notre correspondant du ministère de l'Intérieur nous a informé d'un délai de traitement de notre dossier de 12 mois à minima. Au 31 décembre 2022, nous n'avions toujours aucun retour.

Suite à une nouvelle relance en janvier dernier, la FNASCE a été enfin destinataire de l'analyse des statuts, avec des propositions d'amendements. Une nouvelle rédaction des statuts a été nécessaire pour se répondre aux prescriptions du ministère de l'Intérieur. Les statuts ainsi modifiés vous seront présentés durant ce congrès.

Assurances

L'ensemble de nos contrats d'assurance arrivant à échéance au 31 décembre 2022, après une prolongation d'une année, la FNASCE a engagé une consultation auprès de 4 compagnies d'assurances, couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

La synthèse de cette consultation et la présentation des nouveaux contrats signés avec la compagnie d'assurance GMF sont exposés au sein du dossier n°2.

Afin de vous accompagner dans l'acculturation à ces contrats, vous êtes conviés à participer au groupe thématique « assurances » lors de ce congrès avec la participation Mme Céline Isler-Casteller, notre correspondante au sein du département développement de la GMF.

Angela et Oscar – nouvelles applications

Dans le cadre de la modernisation de ses applications de gestion des adhérents « Angela » et de gestion des unités d'accueil « Oscar », la FNASCE a lancé un appel d'offres.

Dix prestataires ont été contactés pour le remplacement des 2 logiciels.

Le comité directeur fédéral, après présentation et analyse des 4 offres réceptionnées, a choisi de retenir la société ALPHALIVES, comme prestataire. Les travaux de développement ont démarré dès la notification du marché le 3 octobre 2022.

Le montant pour la refonte des deux logiciels s'élève à 49 140 € TTC. À ce montant, il convient de rajouter 1 440 € TTC pour l'hébergement sur un site sécurisé du prestataire et un montant de 5 896,80 € TTC pour assurer la maintenance annuelle des deux logiciels.

Le déploiement des nouveaux logiciels est prévu durant le second semestre 2023. La FNASCE va mettre en place un dispositif de prise en mains.

Une présentation des nouveaux logiciels vous est proposée dans le cadre de ce congrès au sein du groupe thématique « présentation des nouveaux outils de gestion des adhérents et des unités d'accueil ».

Manifestation « phare »

Cette manifestation nationale innovante, avait pour objectif de rassembler les familles en proposant des activités de nos 3 secteurs : le sport, la culture et l'entraide. Elle a eu lieu lors du week-end de l'Ascension, du 26 au 29 mai 2022, au centre « Vendéole » de l'association CGCV situé à Longeville-sur-Mer en Vendée (85).

Au-delà des activités culturelles et sportives qui ont été proposées tout au long de ce week-end, cette manifestation a également été conçue pour être le rendez-vous de l'entraide et des familles.



Ainsi, la FNASCE, les ASCE et les URASCE se sont mobilisées, pour permettre au plus grand nombre de familles de participer à ce week-end en proposant un tarif unique tout compris très attractif de :

- 30 € pour les adultes ;
- 15 € pour les 11 – 17 ans ;
- 10 € pour les moins de 11 ans.

Grâce à des dons, des aides aux transports, ont pu être mise en place.

Les familles retenues en priorité ont été celles à petit budget, les familles monoparentales et les familles rencontrant des difficultés particulières.

Les familles brins de muguet (agent-e-s veuf-ve-s de notre pôle ministériel) ont pu bénéficier de la gratuité de cette manifestation.

Les participants :

- 96 adultes ;
- 57 enfants de moins de 11 ans dont le plus jeune était âgé de 2 ans 1/2 ;
- 41 enfants de 11/17 ans.

Toutes les demandes n'ont pas pu aboutir, en raison de la capacité du centre et de la répartition des familles dans les chambres.

L'encadrement a été assuré par 15 bénévoles de la FNASCE et de l'URASCE Pays-de-la-Loire.

Les activités extérieures au centre : Maison du marais, visite de la dune, découverte du marais salant et parcours d'orientation.

L'ensemble des activités proposées, l'hébergement, l'ambiance très conviviale ont remporté un vif succès auprès des participants.

Dès à présent, je lance un appel aux ASCE et URASCE pour proposer un site permettant d'accueillir une nouvelle édition de cette manifestation fortement plébiscitée par les familles.



Pour conclure le présent rapport moral, je terminerai en adressant mes remerciements aux :

- membres du comité directeur fédéral
- agents mis à disposition du bureau de Paris et de Nice pour leur implication, leur responsabilité et leur disponibilité
- responsables des ASCE et des URASCE, aux responsables d'activités, à nos bénévoles pour leur engagement et leur dynamisme
- services de l'administration centrale pour leur soutien et leur attachement à notre mouvement
- partenaires pour leur accompagnement.

C'est grâce à votre engagement, votre soutien que nous œuvrons toutes et tous avec le même objectif, celui de regarder l'avenir de notre mouvement avec confiance et optimisme pour poursuivre son rayonnement et son développement et ce dans l'intérêt de nos adhérents.

« Aussi longtemps qu'on s'entend, qu'on partage, on vit ensemble » citation de Simone VEIL

Alors, tous ensemble, continuons à porter nos couleurs PASSION, celles de la FNASCE

Merci pour votre attention

Le 1^{er} mars 2023

Michèle JOSSIER
Présidente de la FNASCE

